

PATRICK GILLI & JACQUES PAVIOT (DIR.)

HOMMES, CULTURES ET SOCIÉTÉS

À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine



III Lassabatère – 979-10-231-2292-3

HOMMES, CULTURES ET SOCIÉTÉS
À LA FIN DU MOYEN ÂGE



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES

Collection dirigée par Dominique Boutet,

Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

*Les Ducs de Bourgogne, la croisade
et l'Orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*
Jacques Paviot

Femmes, reines et saintes (V^e-XII^e siècles)
Claire Thiellet

En quête d'utopies
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*La Mort écrite.
Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge*
Estelle Doudet (dir.)

*Famille, violence et christianisme au
Moyen Âge. Hommage à Michel Rouche*
M. Aurell & T. Deswarte (dir.)

Les Ponts au Moyen Âge
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

Auctoritas. Mélanges à Olivier Guillot
G. Constable & M. Rouche (dir.)

*Les « Dicter vertueulx »
d'Eustache Deschamps.
Forme poétique et discours engagé
à la fin du Moyen Âge*
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)

*L'Artiste et le Clerc. La commande
artistique des grands ecclésiastiques
à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XVI^e siècles)*
Fabienne Joubert (dir.)

*La Dérision au Moyen Âge.
De la pratique sociale au rituel politique*
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)

*Moult obscures paroles.
Études sur la prophétie médiévale*
Richard Trachsler (dir.)

*De l'écrin au cercueil.
Essais sur les contenants au Moyen Âge*
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*Un espace colonial et ses avatars.
Angleterre, France, Irlande (V^e-XV^e siècles)*
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)

*Eustache Deschamps, témoin et modèle.
Littérature et société politique
(XIV^e-XVI^e siècles)*
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)

*Fulbert de Chartres
précurseur de l'Europe médiévale ?*
Michel Rouche (dir.)

*Le Bréviaire d'Alaric.
Aux origines du Code civil*
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)

*Rêves de pierre et de bois.
Imaginer la construction au Moyen Âge*
C. Dauphant & V. Obry (dir.)

La Pierre dans le monde médiéval
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*Les Nobles et la ville
dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*
Thierry Dutour (dir.)

L'Arbre au Moyen Âge
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul
& Jean-René Valette (dir.)

*De Servus à Sclavus.
La fin de l'esclavage antique*
Didier Bondue

Cacher, se cacher au Moyen Âge
Martine Pagan & Claude Thomasset
(dir.)

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Hommes, cultures et sociétés
à la fin du Moyen Âge

*Liber discipulorum en l'honneur
de Philippe Contamine*



Ouvrage publié avec le concours
de la Fondation Simone et Cino del Duca (Institut de France),
du Centre d'études médiévales de l'Université Paul Valéry (EA 4583)
et du Centre de recherche en histoire européenne comparée
de l'Université Paris-Est Créteil (EA 4392)

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des lettres de Sorbonne Université

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-845-8
PDF complet – 979-10-231-2281-7

Notice biographique et bibliographie de Philippe Contamine – 979-10-231-2282-4

Introduction – 979-10-231-2283-1

I Lachaud – 979-10-231-2284-8

I Jamme – 979-10-231-2285-5

I Telliez – 979-10-231-2286-2

I Héлары – 979-10-231-2287-9

II Gilli – 979-10-231-2288-6

II Mehl – 979-10-231-2289-3

II Verger – 979-10-231-2290-9

III Lalou – 979-10-231-2291-6

III Lassabatère – 979-10-231-2292-3

III Bouzy – 979-10-231-2293-0

III Paviot – 979-10-231-2294-7

III Rimboud – 979-10-231-2295-4

III Pégeot – 979-10-231-2296-1

III Roger – 979-10-231-2297-8

III Vissière – 979-10-231-2298-5

IV Schneider – 979-10-231-2299-2

IV Lassalmonie – 979-10-231-2300-5

IV Sarrazin – 979-10-231-2301-2

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

TROISIÈME PARTIE

La société nobiliaire,
la guerre, les ordres militaires

BERTRAND DU GUESCLIN
ET LA SOCIÉTÉ MILITAIRE DE SON TEMPS.
UNE GLOIRE FABRIQUÉE ?

Thierry Lassabatère

Dans un article fameux et au titre un peu provocateur : « Bertrand du Guesclin, une gloire usurpée ? », Philippe Contamine avait soulevé un des aspects essentiels de la renommée de du Guesclin, en constatant que « la promotion de du Guesclin, c'était un peu la revanche du gentilhomme moyen sur le prince ou le grand seigneur »¹. Dans la *Chanson de Bertrand du Guesclin* que composa le poète Cuvelier peu après la mort du connétable, cette revanche sur le prince et le grand seigneur prend une forme littéraire choisie, à signification sociale et politique claire : nombre de perspectives de l'œuvre relèvent du même motif d'un jeune noble d'obscure extraction qui s'élève, par la force de ses exploits guerriers, à la société et à la conversation des plus grands – grands seigneurs, princes et jusqu'au roi lui-même². Ainsi, par exemple, peut-on y percevoir au plan du style attribué au héros une transposition littéraire précise et voulue de l'ascension sociale du héros, par laquelle la fiction introduit le connétable à une certaine familiarité du roi et des princes, qui culmine dans sa conversation décomplexée et équilibrée avec Charles V, à la veille de sa nomination comme connétable (2 octobre 1370), ou encore dans l'épisode du siège de Sainte-Sévère (1372) qui le montre à la tête des troupes royales, dirigeant avec une familiarité bonhomme l'ensemble des opérations, jusqu'aux actes des ducs de Berry et de Bourbon³.

- 1 Philippe Contamine, « Bertrand du Guesclin, une gloire usurpée ? », dans Ph. Contamine (dir.), *Les Chevaliers*, Paris, Tallandier, 2006, p. 75-89, ici p. 87 (article initialement paru dans *L'Histoire*, n° 20, février 1980, p. 44-53).
- 2 *La Chanson de Bertrand du Guesclin, de Cuvelier*, éd. Jean-Claude Faucon, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 1990-1991, 2 vol.
- 3 T. Lassabatère, « Entre histoire et littérature : le personnage de du Guesclin au crible de la théorie des trois styles », *Centaurus. Studia classica et mediaevalia*, 2010, t. 7, p. 180-192, ici, respectivement p. 183-185 et p. 185-187. Les vers correspondants dans la *Chanson* de Cuvelier sont, dans l'édition de Jean-Claude Faucon, respectivement les vers 18853-18891 et 21345-22013.

La phrase citée plus haut, de Philippe Contamine, et l'ensemble de la problématique suggérée par la lecture globale de la *Chanson de Cuvelier*, touchent à la question générale du rapport de Bertrand du Guesclin à la société militaire de son temps, dans sa dimension réelle et historique mais aussi dans sa dimension symbolique et littéraire. L'expression de « société militaire » est ici considérée dans son acception historique, à laquelle renvoie implicitement Philippe Contamine dans notre citation introductive et que définit sa thèse fondatrice : appliquée à l'aristocratie laïque se comportant comme un « groupe de statut socio-professionnel » marqué par la prédominance des nobles, l'importance des liens de parenté et des compagnonnages d'armes, le partage de valeurs idéologiques enracinées dans la durée, la « société militaire » est une réalité qui naît, ou du moins mute, avec la constitution d'armées permanentes à la fin du Moyen Âge⁴. Dans son périmètre le plus classique, cette société resserrée autour des participants au combat se composait, ainsi que le rappelle Philippe Contamine, d'un « mélange de princes, de grands seigneurs, de simples gentilshommes s'élevant grâce à la guerre et à ses profits dans la hiérarchie sociale »⁵ : c'est ce milieu que nous considérons dans les pages qui suivent, en observant la façon dont notre héros lui-même s'y meut et s'y élève. Une telle définition est chronologiquement bornée, puisque conditionnée à l'existence d'un « noyau permanent de l'armée » autour duquel se fixent une tradition militaire, des systèmes d'alliance et d'éducation, une hiérarchie fixée par « le règne du règlement avec sa minutie tâtilonne » : comme congédiée avec l'éloignement de l'ennemi pendant le long règne de Charles VI, avant que les réformes de Charles VII puis Louis XI ne l'installent dans la durée, la « société militaire » ne connut en fait qu'une existence précaire pendant la quinzaine d'années du règne de Charles V⁶. C'est dans cette période et dans ce contexte socio-politique particulier que Bertrand du Guesclin exerça l'essentiel de ses fonctions militaires – à partir de sa retentissante victoire sur les Navarrais à Cocherel (1364). C'est sa relation à ce contexte précisément défini, aux différentes strates du commandement militaire auxquelles il eut affaire, de Cocherel à sa mort, que les pages qui suivent essaieront d'analyser.

Pour aborder cette problématique, nous avons choisi trois angles d'analyse complémentaires : dans un premier temps, nous étudierons la prééminence du héros dans les sources narratives, telle que la révèle l'examen quantitatif et qualitatif de sa position dans les listes et exemples énumératifs donnés par

4 Ph. Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris – La Haye, Mouton, coll. « Civilisations et Sociétés, 24 », 1972, p. 542-546.

5 *Ibid.*, p. 543.

6 *Ibid.*, p. 544-545.

les textes ; à ce constat, nous essaierons dans un deuxième temps de trouver des raisons profondes, qui renvoient à la question du rôle réellement joué par du Guesclin dans l'organisation militaire mise en place par Charles V ; mais – et ce sera le troisième temps de notre analyse – les sources littéraires réservent toujours une part de construction dans le témoignage qu'elles nous livrent, que la comparaison de différentes versions des textes, particulièrement des rédactions du premier livre des *Chroniques* de Froissart, nous permettra de mettre à jour, révélant ce que le mythe du « bon connétable » avait de « fabriqué »⁷.

PRÉÉMINENCE DE BERTRAND DU GUESCLIN DANS LES LISTES ET ÉNUMÉRATIONS

Parmi les indices de la prééminence de Bertrand du Guesclin dans la société politique et militaire du temps, la liste, marqueur par excellence de la position dans l'ordre social, semble un objet d'étude potentiellement révélateur et significatif. Sont considérées comme listes, dans notre étude, des séries de noms obéissant à des logiques énumératives – et non à des logiques d'action, comme lors de la description d'un combat ou d'une bataille –, et dont l'ensemble des membres cités ont un statut syntaxique équivalent. Bref, un objet de typologie assez proche de la fameuse liste des « noms des barons et chevaliers bannerez du royaume de France » constituée à l'avènement de Jean le Bon, en 1350, et propre à exalter les hiérarchies au sein de l'ordre nobiliaire⁸. Bien entendu, s'agissant d'œuvres littéraires et plus encore poétiques, il convient de prendre en compte les contraintes diverses (métriques, rhétoriques, rythmiques...) qui ont pu pousser l'auteur à modifier un ordre initial ou « naturel », à le tordre à d'autres exigences, et à introduire ainsi un biais méthodologique dans la comparaison « statistique » de ses énumérations⁹.

La comparaison des listes entre œuvres littéraires n'en demeure pas moins potentiellement intéressante et semble donner des indications profondes sur les choix plus généraux de rédaction. Tel est le cas en particulier de Froissart, qui évoque le connétable à de nombreux endroits de son livre I, pour lequel

7 Jean Froissart, *Œuvres. Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, V. Devaux, 1867-1877 [réimpr. anast., Osnabrück, Biblio Verlag, 1967], 25 vol.

8 Document cité et commenté par Raymond Cazelles, *Société politique, noblesse et Couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, Droz, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, XXVIII », 1982, p. 64-65 (« La hiérarchie nobiliaire »), et Philippe Contamine, *La Noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XI. Essai de synthèse*, Paris, PUF, coll. « Moyen Âge », 1997 (2^e éd., 1998), p. 82-83 (section « Hiérarchies et promotions féodales »).

9 Cf. par exemple Umberto Eco, *Vertige de la liste*, Paris, Flammarion, 2009, p. 117-118.

nous possédons deux rédactions distantes d'une douzaine d'années¹⁰. Cuvelier nous offre, lui aussi, une série de listes, intéressantes à soumettre à la comparaison en dépit des contraintes poétiques qui ont pesé sur leur élaboration. Enfin, une référence plus « administrative » nous est donnée grâce à l'examen des actes divers du connétable publiés par Michael Jones¹¹.

Voilà pour le corpus. En ce qui concerne la méthode d'analyse, nous suivrons la décomposition implicite que suggèrent les différentes réflexions de Philippe Contamine citées plus haut, en distinguant les princes aux fleurs de lys, et tout particulièrement, en leur sein, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, ainsi que les grands féodaux et seigneurs du royaume, et enfin les titulaires de grands offices militaires. Pour chacune de ces catégories, nous choisirons des personnages suffisamment représentatifs et présents dans l'itinéraire de du Guesclin : pour les princes des fleurs de lys, outre les ducs mentionnés, le comte d'Alençon et le comte de la Marche ; pour les grands féodaux, le comte d'Auxerre, Louis de Chalon son frère, le sire de Beaujeu, Olivier de Clisson et le dauphin d'Auvergne ; enfin, les grands officiers militaires du roi seront représentés par les maréchaux d'Audrehem et de Sancerre. Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de positionnement de Bertrand du Guesclin parmi eux, dans les listes établies par les différents auteurs.

208

	Froissart Livre I, 1 ^{re} rédaction	Froissart Livre I, 2 ^e rédaction	Froissart, autres livres	Cuvelier, Chanson de du Guesclin	Pièces (M. Jones)
Princes aux fleurs de lys					
- Louis d'Anjou	1<				3<
- Jean de Berry	3<	1<, 1>		6<	6<
- Philippe de Bourgogne	1<, 1<	1<		5<	8<
- Louis de Bourbon	2<, 4>	1<, 2>		6<	4<
- Jean de Bourbon, comte de la Marche	2<, 1>		2>	1>, 2<	
- Comte d'Alençon	1>	2>			

¹⁰ Cf. l'introduction de George T. Diller à son édition de Froissart, *Chroniques, Livre I, Le manuscrit d'Amiens*, Bibliothèque municipale n° 486, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français, 407 », 1991, t. I, p. IX-XXIII, qui cautionne l'ordre chronologique proposé par Kervyn de Lettenhove contre celui de Siméon Luce, et propose une datation antérieure à 1380 pour la première rédaction et postérieure à 1391 pour la seconde rédaction. Ni la version du manuscrit de Rome ni les ajouts des livres suivants ne sont considérés ici.

¹¹ *Letters, Orders and Musters of Bertrand du Guesclin, 1357-1380*, éd. Michael Jones, Woodbridge, The Boydell Press, 2004. Les pièces utilisées sont les n°s 347, 380, 474, 496, 509, 518, 519, 523, 548, 566, 574, 583, 588, 592, 624, 728, 729, 734, 735, 739, 757, 765, 769 et 770.

	Froissart Livre I, 1 ^{re} rédaction	Froissart Livre I, 2 ^e rédaction	Froissart, autres livres	Cuvelier, Chanson de du Guesclin	Pièces (M. Jones)
Grands féodaux - comte d'Auxerre, - sire de Beaujeu - Louis de Chalon - Olivier de Clisson, - dauphin d'Auvergne	1< 3> 1> 3> 1<, 2>	1> 1> 1> 3> 1<, 1>	2>	1<, 1> 3> 8>	1<, 1>
Grands officiers - Louis de Sancerre - Arnoul d'Audrehem	3> 1>	1>	2>	1> 2>, 3>	3>

Tableau de positionnement de du Guesclin dans les listes le nommant :
le signe « > » indique que du Guesclin est placé devant,
le signe « < » derrière, les mentions en gras renvoient à la période de sa connétable.

Les documents administratifs publiés par Michael Jones donnent une base claire de comparaison. Ils montrent avec constance la présence des frères du roi, et également de son beau-frère Louis II de Bourbon, dans les lettres, mandements et quittances ou autres montres faisant apparaître Bertrand du Guesclin au milieu de listes : ce résultat univoque recouvre 8 citations pour le duc de Bourgogne, 6 pour le duc de Berry, 3 pour le duc d'Anjou et 4 pour celui de Bourbon. Pour ce qui concerne le duc de Bourbon, une pièce particulièrement intéressante donne la profondeur de cette prééminence, à la fois dans ce qu'elle a d'immuable et de structurel, eu égard à l'organisation politique et militaire du règne.

Il s'agit du pouvoir, donné le 8 avril 1373 par Charles V à son beau-frère – dénommé son « frere » au même titre que les autres ducs – et au connétable, de négocier avec les garnisons adverses en Guyenne et Limousin, et de recevoir leur hommage :

Charles... Comme, par nostre volenté et ordenance, nostre très cher et très amé frère le duc de Bourbonnois aille de present es parties de Guienne, et especialment es parties de Limosin, de Saintonge et de Poitou, et nostre connestable aussi, à effors de gens d'armes¹².

L'acte est clairement destiné au seul duc de Bourbon, comme le montre l'ensemble de la lettre : « nous luy avons donné et donnons par ces presentes pouvoir et auctorité de oyr et entrer en traitiez [...] nous luy voulons estre faite et donnée bonne et vraie obeissance et tout bon conseil ». Bertrand du Guesclin,

¹² *Ibid.*, n° 548, renvoyant à *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale, éd. Léopold Delisle, Paris, Imprimerie nationale, « Collection de documents inédits sur l'histoire de France », 1874, n° 878.

citée une seule fois, n'est qu'accompagnateur et, sans doute, « maître d'œuvre » du duc. C'est là un aspect de la position du connétable et de sa relation aux ducs sur lequel on reviendra plus loin ; il nous suffit à assurer que, même dans le cas du duc de Bourbon, bien plus éloigné du trône, la prééminence protocolaire sur le connétable était indiscutable et invariable.

Le défrichage des actes publiés par Michael Jones donne peu d'informations sur la position relative du connétable par rapport aux autres catégories de personnages identifiées : systématiquement cité devant le maréchal Louis de Sancerre (3 mentions), comme le justifie aisément la hiérarchie militaire, il occupe une position moins favorable vis-à-vis de grands seigneurs tel Olivier de Clisson (cité une fois avant, une autre après). On note, enfin, que toutes ces mentions de du Guesclin au sein de listes de tels personnages de haut rang sont postérieures à sa nomination comme connétable.

210

Par rapport à cet état des lieux clair et peu surprenant, l'étude des listes chez Froissart fait contraste et révèle des variations saisissantes. Situation beaucoup plus contrastée en particulier pour ce qui concerne la relation aux princes des fleurs de lys – se rapportant presque uniquement, dans la configuration étudiée, à la période de connétablie de du Guesclin : une fois mis à l'écart le duc d'Anjou et son frère de Bourgogne, tous deux systématiquement cités avant du Guesclin mais en un nombre très limité d'occasions (respectivement 1 et 3 fois), il nous reste les ducs de Berry et de Bourbon, pour lesquels la situation offre beaucoup plus de variation. Encore faut-il distinguer les deux rédactions du premier livre : dans la première, le connétable est cité quatre fois devant Bourbon – dont deux procèdent de la coordination (conjonction « et ») qui peut ménager une sorte d'égalité dans cette prééminence –, et deux fois derrière ; la seconde rédaction conserve la proportion (2 mentions à une), en l'affermissant (absence de conjonction « et »). Le même décompte penche davantage en faveur de Jean de Berry, mais avec une évolution sensible entre les deux rédactions du Livre I : trois mentions offrant systématiquement la préséance au duc (bien qu'atténuée, en une de ces trois occasions, par l'usage de la conjonction de coordination) dans la première rédaction, tandis que la seconde rédaction répartit à égalité ses deux mentions. Reste, au total, un résultat global surprenant : sans distinction des deux rédactions, le nombre de citations du connétable devant les ducs est presque équivalent au nombre des citations inverses (8 contre 10). Dans cette proportion globale, c'est la seconde rédaction qui joue le rôle principal, avec 4 mentions sur 7 qui font figurer d'abord Bertrand du Guesclin. À cet égard, malgré le centrage de son œuvre sur son héros et son intention laudatrice affichée – à laquelle concourt le genre épique –, Cuvelier s'avère beaucoup plus respectueux des hiérarchies en place, qui cite systématiquement les ducs

et – hors une unique mention du jeune comte de la Marche – l'ensemble des princes des fleurs de lys avant le connétable.

Plus intéressante encore est la situation, chez Froissart, des princes de la famille royale moins proches du trône, ou du moins du roi, que sont les comtes de la Marche et d'Alençon. Le second n'apparaît en compagnie du connétable qu'à trois reprises, dans des listes où le duc de Bourbon, voire celui de Berry, qui le précèdent immédiatement, sont déjà devancés par du Guesclin¹³. S'agissant du premier, qui partagea avec Bertrand du Guesclin les débuts de l'aventure espagnole, les hésitations de placement respectif et leurs évolutions d'une version à une autre du récit donnent des indications précieuses sur l'organisation militaire sous-jacente tout autant que sur le projet politique du chroniqueur. En effet, la première mention des chefs de l'expédition dans la première rédaction fait figurer du Guesclin, pas encore connétable, en tête de liste des compagnies françaises envoyées en Castille : son nom est suivi de celui des principaux capitaines, puis de ceux du comte de la Marche et du sire de Beaujeu, intercalés mais présents pour motifs personnels – venger l'assassinat de la reine Blanche de Bourbon. Le comte de la Marche, cependant, participe au-delà d'un dessein personnel puisqu'il est présenté comme « grans chiés » de l'expédition, sans que le thème soit davantage développé¹⁴. La seconde rédaction modifie cet ordre « iconoclaste » et répartit plus nettement les fonctions entre un comte de la Marche « souverains chiés » de l'expédition et un du Guesclin conseiller incontournable : Jean de Bourbon « doit user et ouvrir, ainsi qu'il fist, par le conceil de monsieur de Bertran de Claeikin ». En dépit d'une rétrogradation dictée par le « protocole », du Guesclin y gagne de voir ainsi mentionné son rôle de conseiller « officiel » qui devait paraître suffisamment remarquable pour que Froissart juge nécessaire de le justifier par la jeunesse du prince : « car li dis contes de la Marce adont estoit moult jones chevaliers »¹⁵.

Malgré cette présentation initiale des belligérants venus de France en réalité dictée par une logique d'exposé des motifs de guerre, la première rédaction rétablit bien vite l'ordre protocolaire attendu dans ses listes des participants à l'aventure hispanique : dès la section suivante et cette fois dans une logique purement énumérative, Froissart reprend à deux reprises l'ordre de préséance dont il ne se départira plus : « premièrement messires Jehans de la Marche, fils qui fu à monseigneur Jaque de Bourbon, messires Bertrands de Claequin, li sires

13 J. Froissart, *Œuvres. Chroniques, op. cit.*, t. VIII, p. 149, p. 150 et p. 261.

14 *Ibid.*, t. VII, p. 84.

15 *Ibid.*, t. VII, p. 88.

de Biaugieu, messires Arnoul d'Audrehen »¹⁶. Dans ces deux cas, cependant, la seconde rédaction montre une orientation toute différente, soit en substituant à la liste des chefs menés par le comte de la Marche une mention resserrée autour de Bertrand du Guesclin (« messires Bertrands de Claiekin et ses routes »)¹⁷, soit en omettant simplement la référence.

L'analyse comptable des mentions recensées permet également quelques conclusions assez générales quant à la place de du Guesclin par rapport aux grands feudataires du royaume et aux grands officiers militaires. Elle montre l'avantage systématique donné par les textes littéraires à du Guesclin vis-à-vis de seigneurs importants tels Olivier de Clisson, le sire de Beaujeu et Louis de Chalon. Constat plus contrasté vis-à-vis du comte d'Auxerre, chez Cuvelier, et du dauphin d'Auvergne, chez Froissart, seigneurs de première importance et aînés de leur lignée¹⁸. Enfin, face aux grands officiers militaires que sont les maréchaux d'Audrehem et de Sancerre, préséance est toujours donnée à du Guesclin, non seulement au nom de son propre rang de connétable mais dès avant, pendant la campagne castillane qu'il dirige.

212

De ce constat numérique, assez partagé entre Froissart et Cuvelier, du rapport de du Guesclin aux grands féodaux et aux grands officiers du royaume, on retrouve une synthèse et un reflet fidèles dans un extrait des *Chroniques* de Froissart consacré à la campagne du duc d'Anjou en Languedoc, en 1370, au retour définitif d'Espagne de du Guesclin : cet extrait nous montre une liste strictement ordonnée, dans le style de celles de la chancellerie royale, où le recensement de tous les feudataires (comte d'Armagnac, sire d'Albret, comtes de Périgord et de Comminges, etc.) précède celui de tous les grands officiers locaux (sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire)¹⁹. De cette liste, du Guesclin occupe le milieu précis, on ne sait exactement à quel titre : comte de Longueville – sa seigneurie n'est pas citée – ou officier militaire dont Froissart, usant du sens large du terme, anticiperait la nomination comme connétable ? De fait, c'est ce que pourrait suggérer la seconde rédaction lorsque, rejetant le héros en fin de liste, ou plus exactement hors de la liste, elle n'en rehausse pas moins son rôle par l'emploi de termes ambigus préfigurant ses futures fonctions : « Et de toutes ces gens d'armes estoit connestables et gouvernères messires Bertrands de Claiekin »²⁰.

¹⁶ *Ibid.*, t. VII, p. 89, répété presque mot pour mot p. 95.

¹⁷ *Ibid.*, t. VII, p. 89.

¹⁸ On peut ainsi relever l'inversion de positionnement, par rapport à du Guesclin, entre le comte d'Auxerre et son frère Louis de Chalon, ainsi qu'entre le comte Louis III de Sancerre et son frère puîné Louis, maréchal de France.

¹⁹ J. Froissart, *Œuvres. Chroniques, op. cit.*, t. VIII, p. 3.

²⁰ *Ibid.*, t. VIII, p. 5.

Cet extrait est à l'image de l'ensemble du rapport de du Guesclin à la société militaire du temps : tenu au sommet de la pyramide des grands offices militaires où le place son épée de connétable, du Guesclin se voit accorder plus que l'honneur dû à son rang dans les listes de Froissart, et en particulier dans leur réécriture lors de la seconde rédaction, qui le font devancer les plus grands seigneurs du royaume, le plus souvent, et jusqu'aux princes parfois. En même temps, Froissart nous donne, ici comme dans d'autres extraits rencontrés auparavant, la raison profonde d'un tel privilège, d'une telle reconnaissance : elle tient au rôle de Bertrand du Guesclin dans la guerre de son souverain. Avant de mettre à jour sa part de construction littéraire et politique, il convient de repérer ce que, par delà de ses effets de mise en scène, le récit de Froissart nous révèle des fonctions exercées par Bertrand du Guesclin dans le système militaire de Charles V.

LA PART DES FAITS : LE RÔLE MILITAIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN

À de nombreuses reprises, Bertrand du Guesclin est cité pour son rôle de conseil. Avant sa nomination comme connétable, c'est ainsi « par le conseil de monseigneur Bertran de Claiequin » que la tactique des troupes franco-bretonnes de Charles de Blois est arrêtée, pour la bataille d'Auray²¹. L'épisode de la campagne d'Espagne révèle le même rôle, et on a vu qu'il conditionnait sa position par rapport à Jean de Bourbon, comte de la Marche, chef officiel des troupes françaises. Cette position officieuse mais éminente s'élargit même à l'ost entier d'Henri de Trastamare au moment de la bataille décisive de Montiel, à suivre la seconde rédaction de Froissart : « messires Bertrands de Claiekin, par lequel on voloit dou tout ouvrer », « monsieur Bertran de Claiekin, par lequel conseil tout il ouvroient »²². De même et dans la même période, lors des opérations de Louis d'Anjou en Languedoc, en 1370, un tel rôle est dévolu à « messires Bertrands de Claiequin par quel conseil tout se fesoit en entreprendoit »²³ et qui lui vaut, dans la seconde rédaction, d'être désigné par Froissart comme « connestables et gouvernères »²⁴.

Cette responsabilité de conseil souvent dévolue à du Guesclin semble disparaître, ou ne plus mériter de mention, avec sa nomination comme connétable : signe qu'elle va de soi avec l'office ou, au contraire, que le connétable est ouvertement promu au statut de commandeur ? Il en est une autre, en revanche, qui persiste

²¹ *Ibid.*, t. VII, p. 33.

²² *Ibid.* t. VII, p. 265 et p. 266.

²³ *Ibid.*, t. VII, p. 193.

²⁴ *Ibid.*, t. VII, p. 197.

pendant son office, c'est celle de maître d'œuvre, d'exécuteur des décisions des princes. Car, même agissant au nom du roi, le chef de guerre est le plus souvent un prince : c'est vrai, on l'a vu, pour les compagnies françaises menées par un comte de la Marche flanqué de du Guesclin comme conseiller ; cela reste vrai en avril 1373 lorsque le connétable fut chargé par Charles V d'accompagner en Guyenne un Louis II de Bourbon seul détenteur du « pouvoir et auctorité de oyr et entrer en traitiez » avec l'ennemi. C'est de cette façon que le connétable accompagna partout les princes, jouant les exécutants. Ainsi, au lendemain de la prise de Limoges (août 1370), les ducs de Berry et Bourbon, ayant décidé de retourner vers leurs domaines, « ordonnèrent-ils que messires Bertrains de Claiequin demouroit ens ou pays et y feroit guerre au mieuls qu'il poroit »²⁵. Au moment de la reddition de La Rochelle (juin 1372), qui faisait suite à une négociation dans laquelle, à en croire Froissart, le duc de Berry et le connétable jouèrent sur un pied d'égalité – « li message de par le duch et le connestable furent bellement recheu » par les habitants, nous dit Froissart²⁶ –, les actes de soumission de la ville s'adressaient uniquement au duc (« il [les Rochelais] mandèrent au duch de Berri que il venist là, se il li plaisoit »), renvoyant le connétable à un rôle de mise en œuvre opérationnelle (« Li dus de Berri y envoya monsieur Bertran de Claikin, qui avoit, de prendre le possession, procuration dou roy de France ») et de pure exécution de ses ordres (« li dis connestables à l'ordenance dou duch de Berri »)²⁷. Les ducs ne s'y trompaient pas, mais savaient également ce qu'ils devaient au connétable : ainsi, raconte Froissart, en 1372, au terme de sa campagne en Poitou et du siège de Bécherel, lui firent-ils bon accueil « car il avoit en celle saison grandement bien exploitié pour yaus »²⁸. Les exemples sont nombreux d'une telle configuration où les ducs s'en remettaient au connétable pour l'exécution de leurs directives ou des accords négociés. C'est en tout cas ainsi que Siméon Luce interprète le départ du duc d'Anjou du siège de La Réole, une fois négociées les conditions de reddition²⁹.

Le constat n'est pas nouveau, et Philippe Contamine l'avait clairement formulé dans son célèbre article consacré au connétable : sa contribution militaire était placée « sous la responsabilité, au moins théorique, des lieutenants du roi (les ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Bourbon, etc.) »³⁰. Mais la marge peut être étroite entre pure exécution et exercice de fait du commandement : « sous la

²⁵ *Ibid.*, t. VIII, p. 28.

²⁶ *Ibid.*, t. VIII, p. 189.

²⁷ *Ibid.*, t. VIII, p. 191-192.

²⁸ *Ibid.*, t. VIII, p. 239.

²⁹ Jean Froissart, *Chroniques*, éd. Siméon Luce, t. VIII, Paris, Renouard, coll. « Société de l'Histoire de France », 1888, p. CXI, n. 2.

³⁰ Ph. Contamine, « Bertrand du Guesclin... », art. cité, p. 80.

responsabilité, au moins théorique » des ducs, le champ d'exercice pratique de l'autorité du connétable peut s'avérer immense. C'est en ce sens que penchent certains témoignages littéraires, telle la relation de la prise de Tarascon par Cuvelier (1368), intermède provençal, entre ses deux campagnes espagnoles, où du Guesclin, tout juste sorti de sa captivité chez le Prince noir, vient prêter main forte au duc d'Anjou. Malgré la présence du duc, c'est du Guesclin qui mène le siège (v. 14748-14759) et dont la réputation suffit à décourager les assiégés (v. 14762-14769), c'est lui qui négocie avec les représentants de la ville (v. 14819-14829) et c'est lui qui joue l'intercesseur de paix auprès du duc d'Anjou, lui demandant, avec succès, le pardon de la ville (v. 14938-14946). Le schéma est le même dans la narration par le même Cuvelier du siège de Sainte-Sévère (1372), montrant un du Guesclin fraîchement nommé connétable diriger les opérations militaires, commander avec autorité et paternalisme les ducs de Berry et de Bourbon présents sur les lieux, et allant jusqu'à négocier en son propre nom la reddition de l'ennemi.

LA PART DES TEXTES : FROISSART, LE FABRICANT DE GLOIRE

La part de l'écriture littéraire est toutefois importante dans cette image qu'elle nous renvoie du héros, et il convient de se méfier du biais qu'elle est susceptible d'introduire, y compris volontairement, entre son témoignage et la réalité des faits. C'est particulièrement le cas chez Froissart, dont la composition des listes au sein du récit révèle déjà un glissement de la première rédaction à la seconde. Ce glissement est certainement volontaire, tendant systématiquement à rehausser le rôle du héros, notamment vis-à-vis des ducs, et à recentrer le récit sur sa personne. Cet effort, qui procède d'un véritable plan politique, est particulièrement saisissant à la lecture de trois séquences majeures du livre I : la prise de Limoges (août 1370), le siège d'Ussel (1371) et celui de Sainte-Sévère (1372).

La première rédaction de la prise de Limoges commence par l'évocation de l'ost déjà en place, mené par le duc de Berry, dont le commandement est d'emblée mis en avant et qui concentre le récit, et que suit une liste précisément ordonnée de seigneurs de haut rang : Bourbon, Guy de Blois, le sire de Sully, etc. Elle décrit des opérations déjà bien avancées, et même sur le point d'aboutir : « Chil de Limoges se commenchièrent à esbahir, car il ne veoient nul confort qui leur apparut, dont il n'estoient pas plus aise ». La venue de du Guesclin y est présentée comme incidemment, implicitement sur initiative du duc d'Anjou et sans mention d'autre requête : « Che siège y sourvint messires Bertrans de Claiquin que li dus d'Ango y envoya à bien VI^{xx} lanches »³¹. Au contraire,

31 J. Froissart, *Œuvres. Chroniques, op. cit.*, t. VIII, p. 25-27.

la seconde rédaction centre d'emblée son discours sur du Guesclin : « Pour le temps de lors estoit nouvellement mandés messires Bertrains de Claiekin dou roy de France et dou duch de Berri ». Sa venue y répond à une demande du roi et du duc de Berry – le duc d'Anjou perdant le pouvoir d'initiative que lui conférait la première rédaction –, et nulle mention n'est faite de la liste des autres chefs de guerre accompagnant le duc de Berry. Enfin, insistance est mise sur l'accueil enthousiaste de la venue du futur connétable dans la troupe des assiégeants, et son retentissement parmi les assiégés³².

216

Le constat est identique s'agissant de la conduite des opérations militaires et diplomatiques. La première rédaction centre son récit sur le duc de Berry et son ost initial, de la position intenable des assiégés avant même la venue de du Guesclin à l'insistance mise sur la reddition au duc de Berry : « Se rendirent par le consentement de l'evesque qui s'y accorda, au ducq de Berry [...] et fist li évesque de ce que il appartenoit à lui la féauté et hommaige au ducq de Berri comme au roy de Franche ». Le rôle du futur connétable y reste limité puisque, comme le relate le texte en une courte proposition indépendante au sein de la phrase, « il aida à faire le traitiet et le pourkach entre ces seigneurs et chiaux de le cité de Limoges »³³. La seconde rédaction poursuit quant à elle son centrage sur du Guesclin, et au détriment du duc de Berry. Son intervention dans la négociation y est contée plus longuement et semble beaucoup plus importante : quatre lignes pour expliquer le travail important et décisif sur les négociations en cours du futur connétable, qui « les [traités] poursuivit si songneusement et si sagement qu'il se fisent, et se tournèrent françois li évesques et chil de Limoges ». C'est jusqu'à la syntaxe qui semble convoquée pour cette mise en valeur de du Guesclin, en renforçant le lien de causalité entre son intervention et la conclusion du traité par l'emploi d'une proposition subordonnée de conséquence. Le duc de Berry pâtit directement de cette mise au premier plan de son lieutenant puisque, dans la cérémonie d'entrée et d'hommage, il est indistinctement – bien qu'à leur tête – cité au milieu des autres grands seigneurs de l'ost – « et entrèrent li dus de Berri, li dus de Bourbon, messires Guis de Blois et li signeur de France par dedens à grant joie, et en prisent les fois et les hommages »³⁴.

Enfin, la conclusion du récit confirme le même glissement : à des directives données par les ducs de Berry et de Bourbon qui décidèrent de laisser garnison à Limoges et « ordonnèrent » que du Guesclin, poursuivant les opérations dans

32 *Ibid.*, t. VIII, p. 26-28.

33 *Ibid.*, t. VIII, p. 26-27.

34 *Ibid.*, t. VIII, p. 28.

la région, « y feroit guerre au mieuls qu'il poroit »³⁵ succède, dans la seconde rédaction, une décision collégiale – « les dessus dit signeur eurent conseil et avis » – qui n'isole plus les ducs comme décideurs et dans laquelle semble entrer, pour chacun, une grande part de choix personnel : « Si se departirent li signeur li un de l'autre, et demora messires Bertrans ou pays de Limosin atout CC lances »³⁶.

Le siège entrepris devant « Uzès » – à identifier avec Ussel – fait partie des faits d'armes du nouveau connétable. L'initiative lui en est donnée, par l'ensemble des versions de la chronique de Froissart, ainsi que par les autres relations (Cuvelier, v. 21117-21122). Selon ces deux auteurs, les ducs de Berry et de Bourbon auraient prêté leur concours à l'opération, mais la confusion de l'ensemble des sources empêche toute certitude quant aux dates, aux lieux, ou à la participation de tel ou tel, notamment des princes³⁷. Le déroulement du récit de Froissart n'en est pas moins intéressant. Outre la résistance de la place et les difficultés climatiques, c'est un rappel du duc d'Anjou qui met (provisoirement) fin au siège selon la première rédaction. Celui-ci rappelle tous les grands seigneurs chefs de l'expédition, à commencer par les ducs de Berry et de Bourbon, à le rejoindre pour Pâques à Avignon : « Si avoit mandé le ducq de Berri, son frère, et le duc de Bourbon, le conte du Perche, le conte de Saint-Pol, le conte de Bouloingne, le dauffin d'Auvergne et aucuns de ces seigneurs qui là estoient ». La raison profonde en est, au dire du texte, l'affirmation par le duc d'Anjou de son autorité sur la stratégie de guerre : « car il ne volloit mie que ces chevauchie, ne chil conquest se feissent sans lui ». Le connétable, quant à lui, est tenu à l'écart de ce mandement du duc : il repart de son côté, poursuivant des opérations militaires d'envergure plus modeste³⁸. Sur cet épisode marquant un certain « déclasserment » du connétable, la seconde rédaction s'avère beaucoup moins loquace, réduisant les vingt-cinq lignes du premier texte à quatre lignes dépourvues de détail ni de la moindre explication, qui recentrent l'action sur la personne du connétable et marginalisent le départ de la troupe imprécise des seigneurs rappelés par Anjou : « Li aucun des chiés des signeurs vinrent en Avignon veoir le pape Grigore et le duch d'Ango qui se tenoit dalés lui »³⁹.

35 *Ibid.*, t. VIII, p. 27-28.

36 *Ibid.*, t. VIII, p. 28-29.

37 Georges Minois, *Du Guesclin*, Paris, Fayard, 1993, p. 384.

38 J. Froissart, *Œuvres. Chroniques, op. cit.*, t. VIII, p. 81. Cette prérogative particulière revendiquée par le duc d'Anjou semble bien correspondre à l'organisation de l'armée de la reconquête telle que nous la révèlent les sources administratives, d'après Ph. Contamine, *Guerre, État et société...*, *op. cit.*, p. 141-142.

39 *Ibid.*, t. VIII, p. 83.

Le siège d'Ussel reprend donc dans un second temps. Sans y être présent – il « se rafresci à Clermont en Auvergne et envoya ses gens devant Uzès » –, le duc d'Anjou y est le personnage central de l'action selon la première rédaction, qui force la décision ; du Guesclin est cité en position subalterne, exécuteur des décisions du duc, tandis que les autres seigneurs, notamment les ducs de Berry et de Bourbon, ne sont pas mentionnés⁴⁰. La seconde rédaction offre un tout autre récit : le duc d'Anjou n'est pas cité et n'intervient pas dans l'histoire du siège ; l'initiative est laissée à du Guesclin, et les ducs de Berry et de Bourbon sont cités à ses côtés. Le dénouement du siège est presque totalement attribué au connétable, puisque c'est sa méthode qui convainquit les Anglais de parlementer, lorsqu'ils « veirent la manière et ordenance dou connestable et des François », et que c'est lui qui est cité comme leur interlocuteur de négociation : « Si trettièrent si bellement et si sagement devers le connestable qu'il se partirent sans damage et sans blasme »⁴¹.

218

Le récit de la prise de Sainte-Sévère, en 1372, relève des mêmes mécanismes. La première rédaction centre la phase préliminaire – initiative et décision – de l'opération sur le duc de Berry, seul cité : « li dus de Berri et d'Auvergne se tenoit celle part et volloit mettre le siège devant Sainte-Sivière », « li dus de Berri mettoit grant entente que il le peüst avoir »⁴². La seconde rédaction déporte, une fois de plus, l'action sur le personnage de Bertrand du Guesclin. Le paragraphe reprend le fil des aventures du connétable, comme si le récit de Froissart se voulait sa biographie : « Li connestables exploita tant que il vint devers le dit duch de Berri qui li sceut grant gré de sa venue ». Lequel connétable est ensuite totalement associé au duc, sur un pied d'égalité, quant à la décision et à la conduite du siège de Sainte-Sévère : « Si exploitèrent tant li dus de Berri et li connestables que il vinrent devant Sainte-Sivière »⁴³. Le récit se centre cependant par la suite sur l'action du connétable, qui est le référent de l'équipe de commandement – « à monsieur Bertran de Claikin et as aultres signeurs » – et son principal, voire unique, décideur : « A son commandement et ordenance ne volt nuls désobéir, quels sires qu'il fust »⁴⁴.

Résumons en quelques lignes les conclusions tirées de notre étude du rapport de Bertrand du Guesclin à la société militaire de son temps, tels que les textes littéraires – notamment les *Chroniques* de Froissart – permettent de le représenter. En premier lieu, nul doute que le connétable ait exercé, dès avant

40 *Ibid.*, t. VIII, p. 84-85.

41 *Ibid.*, t. VIII, p. 85.

42 *Ibid.* t. VIII, p. 154.

43 *Ibid.*, t. VIII, p. 155.

44 *Ibid.*, t. VIII, p. 157.

de recevoir l'épée, des fonctions militaires importantes et reconnues de conseil, d'exécution opérationnelle et même, dans une certaine mesure, de décision : les documents d'archives l'attestent, tout comme les témoignages littéraires, au-delà de leur emphase délibérée. Dans ce domaine, le connétable eut même, sans aucun doute, une latitude supérieure à celle de ses devanciers, même s'il n'en demeura pas moins subordonné à l'autorité princière – la seule qui légitime la guerre et qu'exerçaient, outre le roi et son frère d'Anjou, l'ensemble des ducs et des princes du sang. Les textes littéraires, pourtant, tentèrent d'enjoliver *a posteriori* le rôle historique du connétable : volonté manifeste que révèle sans ambiguïté la constitution des listes de combattants chez Froissart ; mais l'ordre des listes n'est que l'écume des choses, et sa motivation profonde renvoie, lorsqu'on la recherche dans l'épaisseur des textes, à un projet politique délibéré qui tend, dans la seconde rédaction de Froissart, à récrire l'histoire dans la perspective du héros, à mettre en avant son personnage au détriment des autres – ducs d'Anjou et de Berry, de façon très manifeste, duc de Bourbon dans une moindre mesure –, à le présenter, par-dessus l'autorité des ducs, comme le « corps représentant » du roi⁴⁵. Car, comme le chroniqueur le déclare à Guillaume d'Ancenis, son compagnon de voyage du moment, en 1387-1388, « messire Bertran fut bien si vaillant homme que on le doit augmenter ce que l'en puet »⁴⁶.

Assez curieusement, du moins sous l'angle spécifique choisi dans cette étude, l'entreprise de glorification de Froissart procède de distorsions plus flagrantes que celles de Cuvelier dans sa *Chanson*, pourtant écrite sous le régime du genre épique, au lendemain de la mort du héros et dans une intention laudative affirmée. Elle renvoie également à un contexte politique différent, si l'on suit les hypothèses d'écriture des *Chroniques* que nous propose George T. Diller⁴⁷ : reprenant une rédaction datant de la fin des années 1370, donc antérieure au trépas du connétable, Froissart aurait composé sa seconde rédaction à partir de 1391, c'est-à-dire au moment du gouvernement des Marmousets consacrant la mise à l'écart des ducs (Louis d'Anjou ayant d'ailleurs disparu plusieurs années auparavant) et, à travers les fêtes de Saint-Denis organisées en mai 1389 en son honneur, l'exaltation d'un du Guesclin érigé en modèle du service de l'État.

Il y a bien ici, au-delà de l'incontestable vérité du personnage et de sa renommée, construction littéraire du mythe, « fabrication de la gloire ». Cette « fabrication » se mesure à l'écart flagrant des deux textes de Froissart ; mais elle se mesure aussi

45 *Ibid.*, t. VIII, p. 193 ; au moment du siège de la Rochelle, « il montra très-bonne procuracy de par le roy qui l'avoit estably es parties de par delà, comme son corps représentant ».

46 *Ibid.*, t. XII, p. 225.

47 *Cf. supra*, n. 10.

à l'écart entre le mythe créé et la réalité. Certes, comme le conclut Bernard Guenée, Bertrand du Guesclin témoigne d'une courte période d'ascension possible, pour quelques personnes d'origine modeste mais particulièrement valeureuses, vers des positions sociales inédites qu'ouvrait l'aventure de la construction de l'État, avant que le xv^e siècle naissant ne bloque à nouveau la société⁴⁸. Pour autant, cette « revanche du gentilhomme moyen sur le prince et sur le grand seigneur » que Philippe Contamine lisait, comme nous, dans les pages des poètes et chroniqueurs, est à la marge des traits profonds que révèle son étude serrée de la société militaire du temps de Charles V, notamment quant à l'origine sociale des strates de commandement, que continuent d'occuper les niveaux les plus élevés de la noblesse⁴⁹. Ce sens volontairement donné par la littérature à du Guesclin comme symbole d'ascension sociale et de possibilité de s'égaliser aux plus grands est avant tout une construction politique.

48 Bernard Guenée, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008, chap. VI : « La renommée de Bertrand du Guesclin », p. 75-103, en particulier p. 101.

49 Ph. Contamine, *Guerre, État et société...*, *op. cit.*, p. 164-165.

TABULA GRATULATORIA

Elizabeth A. R. BROWN	Jean DEVAUX
Patrick ARABEYRE	Michel DUCHEIN
Martin AURELL	Liliane DULAC
Françoise AUTRAND	Jonathan DUMONT
Michel BALARD	Anne-Marie EDDÉ
Bernard BARBICHE	Christian FRACHETTE
Sébastien BARRET	Michaud FRÉJAVILLE
Dominique BARTHÉLEMY	Bruno GALLAND
Jean-Charles BÉDAGUE	Florent GARNIER
Yves-Marie BERCE	Alban GAUTIER
Céline BERRY	Claude GAUWARD
Valérie BESSEY	Jean-Louis GAZZANIGA
Jean-Louis BIGET	Jean-Philippe GENET
Michel BOUVARD	Nathalie GOROCHOV
Michel BUR	Denis GRISEL
Jacqueline CAILLE	Gaël GUIHARD
Philippe CAILLEUX	Christian GUILLERÉ
Jean-Christophe CASSARD	Caroline HEID
Guido CASTELNUOVO	Isabelle HEULLANT-DONAT
Jean-Marie CAUCHIES	Michel HÉBERT
Mireille CHAZAN	Marie-Annick HEPP
Jean-Claude CHEYNET	Jacqueline HOAREAU
Thierry CLAERR	Marie-Clotilde HUBERT
Roseline CLAERR	Claude JEAY
Julie CLAUSTRE	Philippe JOSSERAND
Isabelle de CONIHOUT	Pierre JUGIE
Patrick CORBET	Marie JULLIEN DE POMMEROL
Denis CROUZET	Gillette LABORY
Élisabeth CROUZET-PAVAN	Françoise LAINÉ
Stéphane CURVEILLER	Patrick LATOUR
Bruno DELMAS	Isabelle LE BIS
Patrick DEMOUY	Jean-Loup LEMAÎTRE

- Roberte LENTSCH
 Bruno LYON
 Érik LE MARESQUIER
 Yvolène LE MARESQUIER
 Guy LOBRICHON
 Serge LUSIGNAN
 Aude MAIREY
 Alain MARCHANDISSE
 Andrea MARTIGNONI
 Christophe MASSON
 Anne MASSONI
 Olivier MATTÉONI
 Franck MERCIER
 Christian de MÉRINDOL
 Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE
 Jean-Marie MOEGLIN
 Élisabeth MORNET
 Cécile MORRISSON
 Heribert MÜLLER
 Gisela NÆGLE
 François NEVEUX
 Danièle NEIRINCK
 Werner PARAVICINI
 Pierrette PARAVY
 Béatrice PEREZ
 François PLOTON-NICOLLET
 Nicole PONS
 Alain PROVOST
 Pierre RACINE
 Christiane RAYNAUD
 Christian REMY
 Annie RENOUX
 Jean-Claude RICHARD
 Denyse RICHE
 Albert RIGAUDIÈRE
 Jean-Louis ROCHER
 Emmanuel ROUSSEAU
 Guillaume SALLES
 Lydwine SCORDIA
 Bénédicte SÈRE
- Marc SMITH
 Andreas SOHN
 Monique SOMMÉ
 Michel SOT
 Véronique SOT
 Marc SUTTOR
 Guy STAVRIDÈS
 Josiane TEYSSOT
 Julien THÉRY
 Jean THIBAUT
 Pierre THIBAUT
 Jean-Yves TILLIETTE
 François-Olivier TOUATI
 Pierre TOUBERT
 Anne VALLEZ
 Jean-Marie VALLEZ
 André VAUCHEZ
 René VERDIER
 Charles VULLIEZ
 Odile WILSDORF
 Aude WIRTH JAILLARD
- Archives de l'État de Fribourg
 Archives départementales
 de la Dordogne
 Archives départementales
 des Hautes-Pyrénées
 Bibliothèque de l'Institut de France
 Centre de médiévistique, CNRS
 Délégation Centre-Est
 Direction des archives
 départementales,
 Châlon-en-Champagne
 Institut historique allemand (Paris)
 Sociétés des amis des universités
 d'Auvergne

TABLE DES MATIÈRES

Notice sur Philippe Contamine.....	7
Bibliographie des travaux de Philippe Contamine (jusqu'au 1 ^{er} février 2012).....	11
En guise d'ouverture Patrick Gilli et Jacques Paviot	43

PREMIÈRE PARTIE THÉORIE ET PRATIQUE DE LA POLITIQUE

« Plutarchus si dit et recorde... » L'influence du <i>Policraticus</i> de Jean de Salisbury sur Christine de Pizan et Jean Gerson Frédérique Lachaud	47
Instructions et avis du cardinal Pierre d'Estaing sur le gouvernement des Terres de l'Église, 1371 Armand Jamme	69
Preuves et épreuves à la fin du Moyen Âge. Remarques sur le duel judiciaire à la lumière des actes du Parlement, 1254-1350 Romain Telliez	107
Avant le procès de Jeanne d'Arc (1431) : le « dossier de l'instruction » Xavier Héлары	123

DEUXIÈME PARTIE LE MONDE DE LA CULTURE ET DE L'UNIVERSITÉ

Poésie, littérature et droit à la croisée des chemins. Autour de Cino da Pistoia et de ses amis Patrick Gilli	143
Jeu d'échecs et violence dans la société médiévale Jean-Michel Mehl	159
Simon de Brie et l'université de Paris 1264-1279 Jacques Verger	173

TROISIÈME PARTIE
LA SOCIÉTÉ NOBILIAIRE,
LA GUERRE, LES ORDRES MILITAIRES

	L'apparition des grands officiers de l'hôtel du roi et la stratification du service domestique du roi de France. La situation à la fin du XIII ^e siècle	
	Élisabeth Lalou	191
	Les grands officiers de l'hôtel sous le règne de Philippe IV le Bel	
	Bertrand du Guesclin et la société militaire de son temps. Une gloire fabriquée?	
	Thierry Lassabatère	205
	Les morts d'Azincourt. Leurs liens de famille, d'offices et de parti	
	Olivier Bouzy	221
	François de La Palud, seigneur de Varambon, un encombrant seigneur du XV ^e siècle	
	Jacques Paviot	257
412	Un épisode décisif de la Guerre du Bien public : le passage de la Seine à Moret par les armées bourguignonne et bretonne, Juillet- août 1465	
	Michel Rimboud	293
	Rémissions pour hommes d'armes	
	Pierre Pégeot	307
	Service de Dieu, service du prince. Le lignage des Giresme, chevaliers du prieuré de France, XIV ^e -XVI ^e siècle	
	Jean-Marc Roger	315
	Tableau généalogique de Regnault et Nicole de giresme. Louis XI et le siège de Rhodes À propos d'un acte inédit de Philippe de Commynes	
	Laurent Vissière	341

QUATRIÈME PARTIE
GESTION ET EXPLOITATION DES TERRITOIRES

	Le roi René et le Barrois dans les années 1470. L'apport de ses lettres patentes	
	Hélène Schneider	361
	Louis XI et les Limousins récalcitrants (1471). Un épisode des rapports entre pouvoir central et élites locales dans la France de la fin du Moyen Âge	
	Jean-François Lassalmonie	375
	Anastomoses. Les connexions économiques à la fin du Moyen Âge : le cas de la Baie	
	Jean-Luc Sarrazin	391
	<i>Tabula gratulatoria</i>	409
	Table des matières	411

